



**CONTRIBUTION DE  
PERSPECTIVE.BRUSSELS À LA  
CONSULTATION SUR LE FUTUR  
*CIRCULAR ECONOMY ACT***

Appel à contributions du 6 novembre 2025

NOVEMBRE 2025

## TABLE DES MATIÈRES

---

Intégrer l'approche territoriale et multiscalaire de l'économie circulaire .....	3
Développer de nouvelles formes de production industrielle en ville .....	4
Cibler la construction comme secteur structurant de la circularité.....	4
Aller au-delà des matériaux critiques : vers une circularité systémique.....	5
Promouvoir la circularité dès la conception et tout au long du cycle de vie.....	5
Vers une gouvernance et une coordination renforcées .....	6
Conclusion .....	6

## COLOPHON

---

**Auteur**

perspective.brussels  
rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles

**Date de réalisation**

novembre 2025

**Contact**

Ferrão Santos, Alexandre – [aferraosantos@perspective.brussels](mailto:aferraosantos@perspective.brussels)



**Perspective**, organisme bruxellois de planification, a pour mission de développer des stratégies régionales et territoriales en soutien aux politiques de développement durable, économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre de la consultation publique sur le futur *Acte législatif sur l'Économie circulaire*, Perspective souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur **la dimension territoriale et spatiale** de la transition circulaire, un levier majeur pour sa mise en œuvre concrète.

Cette contribution reflète également les préoccupations d'autres organismes d'aménagement du territoire à travers l'Europe, exprimées notamment dans le cadre du projet européen ASSET et ayant résulté dans la formation d'une Alliance<sup>1</sup> à l'échelle de l'EuroDelta.

## INTÉGRER L'APPROCHE TERRITORIALE ET MULTISCALEAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La circularité se déploie à travers des lieux et des flux matériels : zones de stockage, de tri, de réparation, d'assemblage, de logistique et de transformation. Ces activités exigent des surfaces spécifiques et bien localisées, souvent rares dans les milieux urbains denses. Il est donc essentiel d'**inclure la planification spatiale** dans les politiques de circularité, afin d'assurer une cohérence entre besoins économiques, contraintes environnementales et qualité du cadre de vie. Développer l'économie circulaire sans une identification claire de la manière dont elle peut s'implanter spatialement - et donc sans planification du territoire - est illusoire, en particulier dans les milieux urbains denses, où le potentiel de l'économie circulaire est également le plus élevé.

L'économie circulaire ne peut être envisagée à l'échelle d'un seul territoire. Elle repose sur des **interdépendances régionales et transnationales** : les flux de matériaux, de savoir-faire et de compétences dépassent les frontières administratives. Dans ce cadre, Perspective attire l'attention sur le **potentiel de l'Eurodelta** – une méga-région englobant les agglomérations et aires métropolitaines situées dans le delta des fleuves Rhin, Escaut et Meuse, s'étendant à travers le nord de la France, la Belgique, les Pays-Bas et la Ruhr allemande – comme espace pertinent pour développer des chaînes de valeur circulaires intégrées. Le projet **Interreg ASSET (NWE0300368 ; <https://asset.nweurope.eu/>)**, auquel Perspective a participé, illustre cette coopération macro-régionale visant à structurer des marchés régionaux du réemploi et de la réutilisation des matériaux. Une coordination renforcée avec les partenaires de l'[Alliance EuroDelta](#) pourrait contribuer à la mise en œuvre concrète des objectifs du futur Acte.

- > **Intégrer systématiquement les dimensions territoriales et coopérations transrégionales et transnationales dans la conception et l'implémentation de l'Acte législatif sur l'Économie circulaire, en identifiant les acteurs de la planification territoriale comme partenaires essentiels de la transition circulaire.**

---

<sup>1</sup> Déclaration de l'Alliance EuroDelta : <https://asset.nweurope.eu/letter-of-intent>. Signataires : Metrex, City of Amsterdam, perspective.brussels, Brussels Environment, Province of South Holland, The Hague, Delft University of Technology, RWTH Aachen University, Vereniging Deltametropool, Duisburg Business and Innovation.



## DÉVELOPPER DE NOUVELLES FORMES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE EN VILLE

Les villes, en concentrant les populations et la consommation, sont des lieux où se génèrent les plus grands gisements de ressources réutilisables. Cette particularité du milieu urbain comme présentant un potentiel élevé de développement de l'économie circulaire doit être reconnu. Cependant, la proximité entre zones d'habitat et activités de transformation pose un dilemme spatial : comment concilier le recyclage, le reconditionnement et la réparation, activités qui sont susceptibles de créer des nuisances significatives, avec la qualité de vie urbaine ?

Perspective plaide pour une nouvelle génération d'activités productives urbaines, intégrées et compatibles avec leur environnement : des plateformes de mutualisation d'espace ou de flux de matériaux, des hubs logistiques de proximité, des micro-usines de réemploi ou des centres d'innovation circulaire<sup>2</sup>. Ces activités impliquent le développement de nouveaux modèles économiques et des innovations logistiques et organisationnelles. La planification urbaine permet de faciliter la création de ces activités, non seulement en prévoyant des espaces de circularité intégrés aux autres fonctions de la ville, mais aussi en structurant un véritable réseau logistique et productif via l'aménagement d'infrastructures de taille critique aux portes des centres urbains, capables de soutenir le réseau urbain en termes de besoins logistiques, transformation et fourniture de matériaux.

Cette approche suppose de réinterroger la place de l'industrie dans la ville, non comme une nuisance à contenir, mais comme un moteur d'innovation circulaire. La Région de Bruxelles-Capitale, à travers sa stratégie de développement économique Shifting Economy<sup>3</sup>, illustre déjà cette réintégration progressive d'activités productives durables dans un cadre urbain dense. Cette approche pourrait être une source d'inspiration pour les autorités européennes et d'autres grandes villes.

- > **Soutenir le développement de nouvelles formes de production industrielle circulaire en ville, en s'appuyant sur l'innovation et la planification urbaine intégrée.**

## CIBLER LA CONSTRUCTION COMME SECTEUR STRUCTURANT DE LA CIRCULARITÉ

Le **secteur de la construction et du bâtiment** concentre une part majeure des ressources matérielles utilisées en Europe. Promouvoir une économie circulaire performante suppose donc de cibler ce secteur prioritairement.

Perspective souligne l'importance de la **réutilisation des bâtiments, des matériaux et des espaces**. Les politiques européennes doivent encourager la transformation plutôt que la démolition, la rénovation plutôt que la reconstruction, et la requalification d'espaces existants plutôt que la consommation de nouveaux sols. Prolonger la durée de vie des structures existantes grâce à la rénovation et à la réutilisation des matériaux est une solution clé pour réduire l'impact environnemental et optimiser les ressources disponibles. Il est également essentiel que le cadre fiscal soit adapté en cohérence de cet objectif.

---

<sup>2</sup> Exemples en Région de Bruxelles-Capitale : Circularium – un centre d'innovation circulaire, Woodpark – un centre de récupération et transformation de bois, BCCC – un centre de consolidation de la logistique dans la construction, Micro Factory – un atelier partagé de fabrication.

<sup>3</sup> <https://shiftingeconomy.brussels/>

Cette orientation s'inscrit dans la logique de l'objectif européen de « **no net land take** » (zéro artificialisation nette) inscrit dans les **Stratégies européennes de biodiversité et des sols pour 2030**. La circularité du foncier et du bâti doit être reconnue comme un pilier de la circularité globale, au même titre que la gestion des matériaux critiques. Les expériences menées à Bruxelles (ex. [Architecture of Reuse](#) du BMA, initiatives de l'Agenda urbain sur la réutilisation circulaire des bâtiments) démontrent la faisabilité de cette approche. Elle nécessite des changements à différents niveaux : intégrer la construction circulaire dans les réglementations existantes, réorganiser le secteur de la construction, repenser la chaîne logistique des matériaux et adapter la manière dont nous concevons les projets architecturaux.

- > **Développer en priorité dans le secteur de la construction la réutilisation des matériaux, la rénovation et la circularité du foncier, en alignant les cadres réglementaires et fiscaux.**

## ALLER AU-DELÀ DES MATÉRIAUX CRITIQUES : VERS UNE CIRCULARITÉ SYSTÉMIQUE

Le projet d'Acte met légitimement l'accent sur le renforcement du marché des **matières premières secondaires**, mais l'enjeu dépasse ce seul champ de l'approvisionnement en matières premières critiques. Les **flux de matériaux de construction, de biomasse, d'infrastructures ou de biens de consommation** représentent des volumes beaucoup plus importants, dont la circularité aurait un effet d'entraînement majeur sur l'ensemble de l'économie européenne. Ces flux de matériaux doivent être structurés en filières spécialisées, faisant l'objet de plans d'action au niveau européen au vu de leurs besoins, contraintes et spécificités propres. Les autorités européennes pourraient jouer un rôle plus actif pour soutenir le développement de ces filières spécialisées, particulièrement lorsqu'elles nécessitent des approches transnationales.

De plus, la circularité ne peut être atteinte sans prendre en compte les **externalités associées** – énergie grise, transport, intrants, pollution – sous peine de substituer une dépendance par une autre. Perspective recommande donc que l'analyse d'impact et le futur cadre réglementaire évaluent les effets indirects des mesures de circularité sur l'énergie, le climat et l'espace. Il convient par exemple d'évaluer l'acceptabilité sociale de ces impacts, et les conditions en termes de financement et d'infrastructures de circularité pour les rendre viables.

- > **Adopter une approche systémique de la circularité dans la conception de l'Acte, en encadrant l'ensemble des flux de matériaux ainsi que leurs externalités via des dispositifs législatifs adaptés.**

## PROMOUVOIR LA CIRCULARITÉ DÈS LA CONCEPTION ET TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE

La circularité doit être intégrée **en amont**, dès la conception des produits, des bâtiments et des infrastructures. Les exigences de conception durable devraient inclure des critères de démontabilité, de réparabilité et de modularité, afin de faciliter le réemploi et la réutilisation. Les normes de produit européennes doivent donc être adaptées afin de renforcer la prise en compte de cet objectif de réutilisation dans la conception des produits.

Perspective insiste sur la priorité à donner au **réemploi et à la réparation** par rapport au seul recyclage. Le recyclage reste indispensable, mais il ne doit pas être la solution par défaut. Au contraire, le recyclage doit être l'approche ultime lorsqu'il n'a pas été possible de recourir à d'autres voies, comme prolonger la durée de vie des objets et des matériaux ou assurer leur réparabilité, solutions toutes plus efficaces tant sur le plan environnemental qu'économique, et qui créent davantage d'emplois locaux.

Ces nouveaux modes de production et consommation ont des implications spatiales qu'il convient d'intégrer dans la stratégie soutenue par l'Acte.

- **Construire à la circularité dès la phase de conception des produits et projets, en donnant la priorité au réemploi et à la réparation sur le recyclage.**

## VERS UNE GOUVERNANCE ET UNE COORDINATION RENFORCÉES

La réussite de l'*Acte législatif sur l'Économie circulaire* dépend de la **coordination entre niveaux de gouvernance** et du rôle reconnu aux acteurs territoriaux. Les autorités locales et régionales de planification, comme Perspective, peuvent contribuer à traduire les objectifs européens en stratégies d'aménagement cohérentes, adaptées aux spécificités locales. Mais pour cela elles doivent être associées au processus décisionnel européen, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

L'étude d'impact de l'Acte devrait également examiner l'**interaction entre les différentes législations européennes relatives à l'usage du sol**, notamment la **Nature Restoration Regulation (NRR)**, la **Soil Monitoring Law**, les objectifs de « **no net land take** » et les politiques de **réservation d'espace pour la production d'énergie renouvelable, ainsi que le futur plan européen pour un logement abordable**.

Ces instruments poursuivent des finalités complémentaires mais parfois concurrentes : protection de la biodiversité, production d'énergie, logement, infrastructures, ou activités productives. Une **approche intégrée** de ces cadres législatifs permettrait d'**éviter les contradictions entre politiques sectorielles** et de favoriser la **cohérence territoriale de la transition**, en soutenant un aménagement du territoire équilibré à l'échelle européenne.

Il est aussi à noter que le développement des filières circulaires ainsi que les marchés de matières primaires secondaires peuvent pâtir de législations actuelles sur la régulation de la concurrence, qui devront faire l'objet d'adaptations proportionnées.

- **Associer les différents niveaux de pouvoir concernés (et en particulier les autorités locales et régionales) à la conception et la mise en œuvre effective de l'Acte afin de permettre son implantation spatiale.**

## CONCLUSION

La transition vers une économie circulaire ne peut être pleinement réalisée sans une **prise en compte explicite de sa dimension territoriale**. L'espace n'est pas un simple support, mais une ressource stratégique : c'est dans les territoires que la circularité prend forme, se structure et crée de la valeur.

Perspective invite la Commission à faire de l'**aménagement du territoire et de la planification spatiale** des leviers à part entière de l'*Acte sur l'économie circulaire*, en impliquant les urbanistes et les agences et départements d'urbanismes des villes dans le développement et la mise en place de cet Acte et en

soutenant les initiatives régionales, urbaines et transnationales qui expérimentent déjà ces nouvelles formes de circularité.